

Un réseau de formateurs en économie sociale **A network of social-economy trainers**

Alain Penven

Numéro 306, octobre 2007

L'Université coopérative européenne (UCE)
The University cooperative européenne (UCE)

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021252ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021252ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

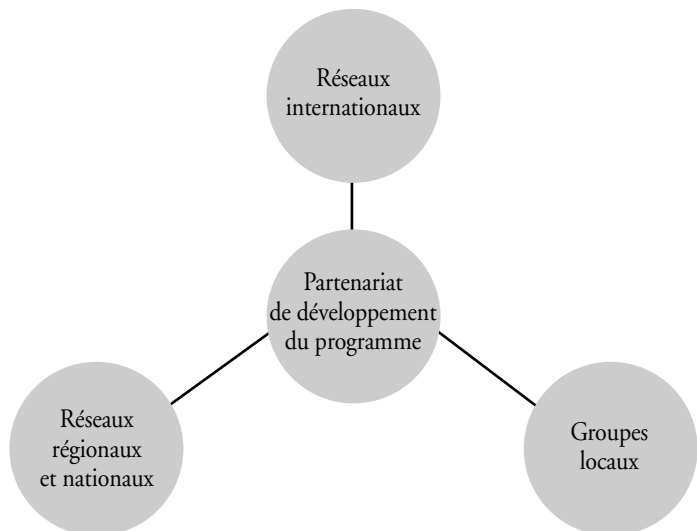
Penven, A. (2007). Un réseau de formateurs en économie sociale. *Revue internationale de l'économie sociale*, (306), 37–40.
<https://doi.org/10.7202/1021252ar>

UN RÉSEAU DE FORMATEURS EN ÉCONOMIE SOCIALE

par Alain Penven (*)

(*) Collège coopératif en Bretagne.

La création de réseaux est le plus souvent justifiée par la capacité de cette forme d'organisation à faciliter les échanges d'informations et d'expériences, de favoriser la coopération et l'apprentissage, de diffuser les pratiques innovantes de manière rapide en dépassant les blocages institutionnels et hiérarchiques. La société connexionniste est alors pensée comme fluide, flexible, performante. Qu'en est-il de la structuration réticulaire de l'Université coopérative européenne (UCE) ? Tout d'abord, comme M. Parodi l'a souligné précédemment, la structuration de l'UCE s'inscrit dans une tradition de rencontre des mondes professionnels et universitaires. La fondation de l'UCE repose sur la constitution de binômes nationaux. De plus, la perspective européenne induit le développement progressif d'une transnationalité du réseau. Enfin, la contractualisation avec la mission Leonardo da Vinci du FSE impose la formalisation d'un partenariat de développement précisant les engagements respectifs. Nous pouvons donc distinguer le réseau visé à partir d'un idéal de connectivité étendue, de réciprocité et de convivialité (au sens d'Illich) et le réseau structuré pour le projet dans une perspective de développement. Nous pouvons identifier plusieurs cercles qui sont définis en fonction du degré d'engagement et d'un niveau territorial. Ces niveaux sont reliés entre eux par des actions, des interactions et des communications (voir le schéma ci-dessous).



Nous le voyons à partir de ce schéma, la constitution d'un réseau transnational s'inscrit dans une complexité générée par la diversité des acteurs et de leurs contextes d'intervention respectifs. Au regard de cette expérience, nous pouvons identifier les contraintes d'un tel projet et nous interroger aussi sur les conditions à réunir pour que le réseau perdure et se développe autour d'un objet commun et identifié comme tel. C'est un véritable processus de construction collective qui doit permettre de favoriser l'intercompréhension, la définition concertée d'un programme de travail et la constitution d'un patrimoine commun, expression d'un sens partagé et d'une stratégie de développement concertée sur le plan national et transnational. Le réseau UCE est pensé comme un espace de production, de capitalisation et de transmission qui permet le développement d'une communauté de formateurs et d'accompagnateurs. Selon ses fondateurs, « *il doit favoriser systématiquement la coopération entre les organisations de l'économie sociale et solidaire, les universités et les organismes de formation. Il est ouvert aux personnes morales et aux personnes physiques qui, s'engageant sur des principes de réciprocité et de subsidiarité, recherchent le développement et la reconnaissance de l'entrepreneuriat social à travers la formation, la recherche et la pédagogie coopérative* ⁽¹⁾. »

(1) Charte de l'UCE, 2004, www.universite-cooperative.coop.

Au regard de cette expérience, nous pouvons faire l'hypothèse que la constitution du réseau et son développement sont rendus possibles en premier lieu par l'adhésion à un système de valeurs clairement énoncées et traduites en principes d'action. De plus, la capacité des promoteurs à surmonter les contraintes diverses (traductions, problèmes techniques, échéancier...) pour produire des ressources conceptuelles, des outils opérationnels (référentiel métier, autositionnement) et des supports de communication

Tableau 1
Objet et principes d'action du réseau

| | |
|-----------------------|---|
| Valeur ajoutée | Elle résulte des processus pédagogiques (« pédagogie coopérative »), de la dimension transnationale, de la production commune et de transmission entre pairs à l'occasion de la mise en œuvre de formations d'entrepreneurs sociaux par les membres du réseau |
| Subsidiarité | Il appartient aux membres de réaliser leurs objectifs par leurs propres moyens. Le réseau apporte son aide et il intervient en appui ou en renforcement des initiatives des membres |
| Mutualisation | Les membres de l'UCE s'engagent à partager leurs expériences, les évaluations qui en sont faites et les connaissances qui en découlent, dans le champ de la formation des entrepreneurs sociaux, tant sur les contenus spécifiques que sur les méthodes de la pédagogie coopérative mise en œuvre |

Tableau 2
Développement d'un réseau ressource

| Points de vigilance | Outils |
|--|--|
| 1. Valeurs et principes : réflexion partagée sur les valeurs et les principes | Charte de l'UCE Réduire les écarts entre les déclarations de principe et les pratiques concrètes |
| 2. Méthodes coopératives et interculturelles : mutualiser, coproduire, co-apprendre | Animation des groupes de travail, espace de travail partagé, mutualisation de ressources |
| 3. Traduction, médiation et transférabilité | Glossaire commun, production de ressources (textes, outils, bibliographie) validées collectivement ; vérification de leur pertinence par l'expérimentation |
| 4. Contextualisation | Prendre en considération les contextes politiques, économiques et juridiques nationaux ; situer le projet au regard de ces contextes, des expériences et des enjeux locaux |
| 5. Intégration | Travailler la « greffe » sur les dispositifs locaux de formation |
| 6. Expérimentation et évaluation | S'inscrire dans une démarche de recherche-action à dimension évaluative |

(plaquette, site, charte) a crédibilisé la démarche et engagé les partenaires devenus co-concepteurs et coauteurs. Cependant, si la démarche partenariale est rendue possible grâce à la mobilisation de moyens et de compétences, elle n'assure pas la consistance d'un réseau et son autonomie. La structuration d'un réseau fondé selon le principe de la connectivité, de la circulation des informations, de la réciprocité suppose la création de supports structurants et la production de contenus attractifs. La mobilisation des TICE (espace de travail commun, plate-forme de télé-enseignements, base de données documentaires) et des communications à distance (conférence téléphonique, visioconférence) ou en présentiel (séminaires nationaux et transnationaux) apporte une aide précieuse. Cependant, le développement du réseau, son animation et l'usage des ressources produites reposent sur une large identification du sens, de l'intérêt et de l'utilité. Nous pouvons ainsi repérer les conditions à réunir pour orienter la conception d'un réseau transnational relié au local offrant à ses membres des approches

théorico-pratiques transférables dans des contextes professionnels et éducatifs variés. Le tableau 2 (*en page précédente*) propose une grille de lecture des points de vigilance qui peuvent guider l'action des promoteurs du réseau UCE.

Pour conclure provisoirement notre réflexion, nous pouvons mettre en lumière les enseignements principaux de cette expérimentation. Tout d'abord, le développement du projet UCE s'inscrit dans une tradition ancienne et repose sur un patrimoine expérientiel et axiologique qui va constituer un terreau particulièrement fertile. Cependant, les promoteurs ont refusé dès le départ de réduire leur action à la gestion d'un héritage. Ils ont délibérément orienté leur stratégie dans une perspective de recherche-développement, d'expérimentation et d'essaimage. La conception du projet UCE et sa mise en œuvre ont été l'occasion de confronter un modèle et des pratiques pédagogiques aux perspectives ouvertes par de nouvelles approches (l'entreprise sociale), de nouveaux outils et méthodes (auto-positionnement, référentiel métier, pédagogie coopérative), de nouveaux territoires, et de les renouveler. Au-delà de l'intérêt respectif des membres qui ont pu ainsi consolider un positionnement dans le champ de l'entrepreneuriat social et de la formation d'adultes, le projet UCE a permis la constitution de ressources pédagogiques communes et créé un espace d'apprentissage coopératif. Ce processus d'apprentissage coopératif est une construction lente, laborieuse et non dénuée de tensions et de conflits. C'est au moment de réaliser des choix stratégiques, de construire une décision commune que ces tensions apparaissent. Elles sont surmontées en raison de l'adhésion collective à l'intérêt supérieur commun que constituent la réussite du projet et sa crédibilité. Elles sont régulées également au sein d'instances de pilotage et d'orientation qui constituent des espaces d'expression de compétences et d'engagements institutionnels. Notons à ce propos que le travail en réseau permet aux acteurs de mesurer leur implication en fonction de leurs enjeux propres, de leur disponibilité et des contraintes qui pèsent sur leur organisation. Cette première expérimentation montre que la conception et le développement de l'UCE en réseau reposent sur la constitution d'un « noyau dur » inter-partenarial qui est un véritable moteur du projet. Cependant, ce « noyau dur » ne fait pas le réseau et c'est bien l'enjeu actuel de développer les liens et les interactions entre les acteurs du niveau local au niveau européen pour élargir la mutualisation et la diffusion des ressources produites et promouvoir une autre manière de concevoir la formation d'adultes en général et la formation des entrepreneurs sociaux en particulier. ●